

Disparition des lampes à décharge en éclairage public et sportif

Bases légales

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- L'augmentation de la production et de l'utilisation de produits électriques et électroniques a entraîné une hausse du volume des déchets.
- Lors de la collecte, du recyclage et de l'élimination de ces déchets, les produits peuvent libérer des substances nocives comme des métaux lourds qui peuvent être à l'origine de problèmes environnementaux importants.
- Ainsi la législation européenne limite l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques par le biais de la directive 2011/65/UE (RoHS2) valable également en Suisse.
- La directive RoHS2 restreint actuellement l'utilisation de substances comme le plomb et le mercure. Tous les produits contenant des composants électriques et électroniques, sauf exclusion spécifique, doivent respecter ces restrictions.
- Cette réglementation impose la fin de la mise sur le marché de lampes à décharge telles que **sodium haute pression** et **iodures métalliques**.
- Elle s'applique aux fabricants, aux distributeurs et aux acheteurs de sources lumineuses qui mettent ces produits sur le marché. Les stocks de lampes bannies, déjà sur le sol européen au moment de l'interdiction de mise sur le marché, pourront être commercialisés mais pas réapprovisionnés.

Les directives ci-après en lien avec l'efficacité énergétique réglementent également le marché des sources lumineuses:

- Règlement- 2019/2020- EN- EUR-Lex
- RO 2022 776 – Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, (OEEE)



Quelles sont les sources lumineuses concernées ?

LAMPES À VAPEUR DE SODIUM HAUTE PRESSION « ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Exemple : Philips SON-T AP1A Plus xtra

Ces lampes restent commercialisables jusqu'au 24 février 2027 et pourraient faire l'objet d'une exemption supplémentaire en fonction de l'évolution des lampes LED de conversion.

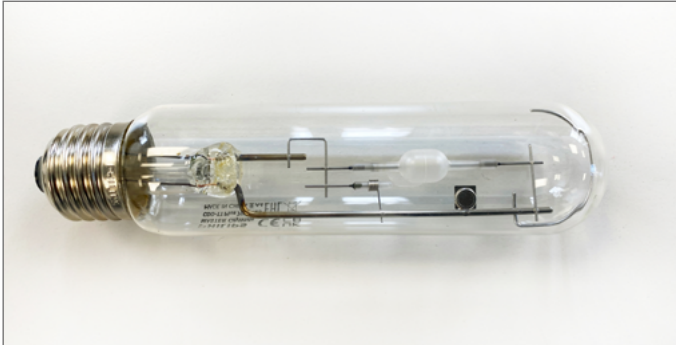


LAMPES IODURES MÉTALLIQUES « ÉCLAIRAGE PUBLIC »

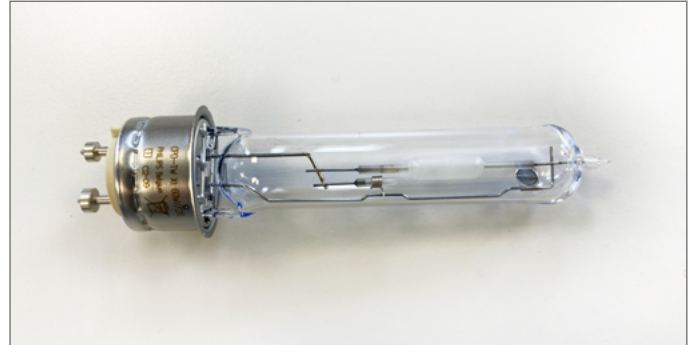
Lampes aux halogénures métalliques à bruleur céramique.

Ces lampes restent commercialisables jusqu'au 24 février 2027 et pourraient faire l'objet d'une exemption supplémentaire en fonction de l'évolution des lampes LED de conversion.

Exemple : Philips CDO-TT Plus



Exemple : Philips CPO-TW



LAMPES IODURES MÉTALLIQUES « INSTALLATIONS SPORTIVE »

Lampes aux halogénures métalliques à brûleur quartz.

Exemple : Radium HRI-T 2000W

Ces lampes restent commercialisables jusqu'au 24 février 2027 et pourraient faire l'objet d'une exemption supplémentaire en fonction de l'évolution des lampes LED de substitution.



LAMPES DÉJÀ INTERDITES

- 2023 tubes fluorescents T5 et T8
- 2015 lampes à vapeur de mercure

Quelles sont les sources lumineuses exclues ?

Les sources qui ne disposent pas de solution de remplacement pourrait bénéficier d'une exemption jusqu'à 5 ans maximum.

Que faire - solutions de remplacement

1. Remplacement par un luminaire / projecteur de technologie LED

Solution optimale

Nécessite une nouvelle étude d'éclairage et une analyse sur le dimensionnement du mât en cas d'augmentation du facteur SCX (prise au vent) du luminaire.

2. Retrofit

Opération qui consiste à transformer un luminaire à lampe à décharge par un kit LED natif (voir photo ci-dessous)



Ce procédé implique une modification de la structure du luminaire de ce fait le luminaire ainsi transformé est soumis à l'OMBT RO 2016 105 car considéré comme un produit nouvellement mis sur le marché

Nécessite également une nouvelle étude d'éclairage et un positionnement très précis quant à l'inclinaison du module

Destiné principalement pour les luminaires décoratifs ou historiques en bon état

3. Lampes de conversion

Les lampes de conversion sont destinées à remplacer des sources lumineuses d'origine. La structure du luminaire doit toutefois être modifiée (retrait du ballast ou modification du câblage interne) pour qu'elles puissent fonctionner

Nécessite une nouvelle étude d'éclairage en lien avec les caractéristiques du luminaire existant.

Solution transitoire

Rendement et durée de vie très inférieur à un luminaire LED natif, ne réduit pas la pollution lumineuse.

